

OUTIL POUR SUIVI DE L'ESPACE CIVIQUE

Suivi de ce qui se
passe dans l'espace
civique au niveau
local et national



OXFAM

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Assurer un suivi régulier des diverses dimensions qui constituent l'espace civique
- Suivre les tendances et les changements au fil du temps, de façon systématique
- Faciliter les discussions et l'analyse du thème de l'espace civique

INTRODUCTION

Cet outil pourra vous aider à analyser les différentes dimensions de l'espace civique au niveau local et au niveau national. Il vise à fournir un cadre de suivi pour mieux comprendre l'évolution de l'espace civique, dégager des tendances et mettre l'accent sur les aspects à prendre en compte en priorité. Vous pourrez vous servir de l'analyse pour prendre des décisions avisées, mettre au point des stratégies et de programmes, et gérer les risques en lien avec l'espace civique.

Cet outil n'a pas pour objet de quantifier les performances des diverses dimensions de l'espace civique, mais de structurer l'ensemble des évaluations qualitatives et des perceptions. L'outil peut être utilisé seul ou en association avec des outils d'analyse des risques.

Cet outil peut être utilisé dans le cadre de discussions ou d'ateliers offrant aux participants un espace sûr, afin de réfléchir aux tendances et aux dimensions de l'espace civique. L'outil ne vise pas à parvenir à un consensus sur l'évaluation des dimensions de l'espace civique. Les catégories ne sont fournies qu'à titre indicatif. Tous les participants dans la salle n'attribueront pas forcément les mêmes notes à chaque dimension. En fin de compte, la valeur de l'outil réside dans sa capacité à amorcer des conversations qui permettront de mieux saisir la diversité des dimensions de l'espace civique et des messages autour de cet espace. L'outil peut aider à déterminer si les événements relatifs à chaque dimension touchent les différents groupes au sein de la société de la même façon ou de manière différente.

MÉTHODOLOGIE

1. Il est possible d'utiliser cet outil de plusieurs façons. Dans le cadre d'un atelier, vous pouvez demander à un groupe de personnes de réfléchir au contexte actuel des diverses dimensions qui influent sur l'espace civique (voir ci-après les explications plus détaillées). Vous pouvez effectuer cet exercice avec des membres du personnel, vos partenaires, vos alliés ou des groupes locaux. L'outil peut aussi servir de cadre analytique pour mener des recherches et/ou des entretiens, et passer en revue les publications disponibles.

2. La série de questions clés disponibles à l'annexe 1 pourra stimuler la réflexion et faciliter l'analyse des dimensions de l'espace civique. Toutefois, ces questions ne sont pas exhaustives et ne seront pas forcément pertinentes dans tous les cas. Vous devrez les adapter en fonction de votre situation.

3. Les résultats de ces réflexions sont présentés sous la forme d'un graphique en toile d'araignée incluant neuf dimensions (figure 1).

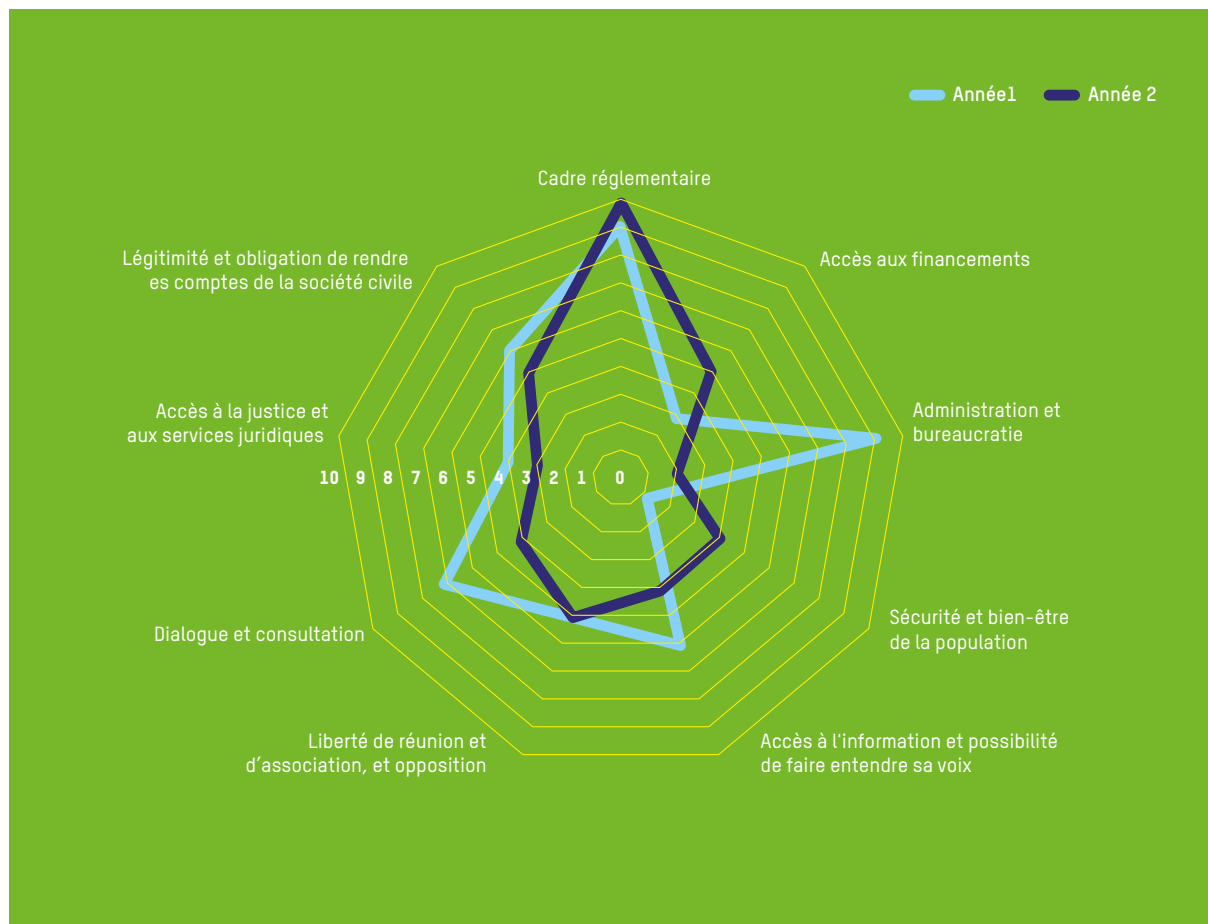
4. Chaque dimension est classée dans une catégorie (ouverte, réduite, obstruée, réprimée, fermée) (pages 3 et 4) et la tendance générale fait également l'objet d'une évaluation (positive, négative, stable). Les catégories ne résultent pas d'une analyse approfondie suivant une méthodologie rigoureuse. Elles donnent simplement une idée approximative de l'état actuel et des tendances. En conséquence, vous devez nuancer l'appréciation en fonction de votre propre analyse.

Lorsque vous aurez analysé les neuf dimensions et discuté de l'évaluation et des tendances générales, vous devriez disposer d'un aperçu des principaux sujets de préoccupation et des difficultés majeures concernant l'espace civique. Dès lors, vous pourrez déterminer les sujets sur lesquels il serait bon de se pencher en priorité.

5. Vous pouvez utiliser l'outil une seule fois ou régulièrement sur une période plus longue, pour suivre l'évolution des tendances dans l'espace civique.

Vous pouvez vous aider d'un format d'évaluation (annexe 2) pour présenter l'analyse (dimensions ou tendances) ou afficher les résultats dans un graphique en toile d'araignée [comme à la figure 1]. Quelle que soit la méthode choisie, il est possible d'observer les changements au fil du temps en réexaminant l'analyse régulièrement.

FIGURE 1: DIMENSIONS DE L'ESPACE CIVIQUE



CATÉGORIES, ÉVALUATIONS NUMÉRIQUES, ET TENDANCES

Nous utilisons les cinq catégories suivantes pour analyser les dimensions de l'espace civique¹ : ouvert, réduit, obstrué, réprimé et fermé. En outre, une note ou évaluation numérique de 1 à 10 peut être attribuée (chaque catégorie couvrant deux points).

Les caractéristiques de chaque catégorie sont brièvement décrites ci-dessous. Ces petites descriptions permettent de distinguer les catégories les unes par rapport aux autres et de comprendre les situations correspondantes à chaque catégorie. Selon votre propre contexte, d'autres éléments pourront être ajoutés et certaines situations ne s'appliqueront pas dans votre cas.

OUVERT (8-10)

Les autorités nationales et régionales garantissent et protègent le droit de toutes les personnes de disposer de l'espace civique. De manière générale, les citoyens ne vivent pas dans la crainte, car ils sont libres de former des associations, de manifester dans des lieux publics et de recevoir et de transmettre des informations sans restriction dans la législation ou dans la pratique. Les autorités tolèrent les critiques formulées par les groupes de la société civile et offrent des espaces permettant un dialogue constructif et ouvert avec les membres de la société civile. Globalement, les forces de police protègent les manifestants, et les lois qui régissent la liberté de réunion pacifique sont conformes au droit international et aux normes internationales. La liberté de la presse existe et les contenus en ligne ne sont pas censurés. Les citoyens peuvent facilement accéder aux informations gouvernementales.

OUTIL POUR SUIVI DE L'ESPACE CIVIQUE

RÉDUIT (6-8)

Les autorités de l'État autorisent les membres et les organisations de la société civile à exercer leurs droits à la liberté d'association, de réunion pacifique et d'expression, mais des violations de ces droits se produisent. Les citoyens ont le droit de créer des associations en lien avec divers intérêts, mais la pleine jouissance de ce droit est entravée, car des personnes considérées comme critiques à l'égard des personnes au pouvoir sont parfois victimes d'actes de harcèlement, arrêtées ou agressées. Les manifestations se déroulent de façon pacifique. Toutefois, les autorités les interdisent parfois par souci de sécurité et les forces de sécurité recourent occasionnellement à une force excessive envers des manifestants pacifiques, notamment en utilisant du gaz lacrymogène et des balles en caoutchouc. Les médias sont libres de diffuser toutes sortes d'informations, mais l'État porte atteinte à la liberté totale de la presse en exerçant des pressions politiques sur les patrons d'organes de presse ou en adoptant des règles strictes.

OBSTRUÉ (4-6)

L'espace civique est vivement contesté par les détenteurs du pouvoir. Ils imposent des restrictions dans la législation et dans la pratique qui entravent la pleine jouissance des droits fondamentaux. Des organisations de la société civile existent, mais les autorités étatiques leur font obstacle, notamment en mettant en place des surveillances illégales, en les soumettant à des procédures administratives démesurément contraignantes et en diffusant des déclarations publiques humiliantes. S'il est vrai que les citoyens peuvent se syndiquer et se réunir de façon pacifique, ils risquent toutefois souvent d'être victimes des services de maintien de l'ordre, qui ont fréquemment recours à une force excessive et peuvent notamment utiliser du gaz lacrymogène, asséner des coups de matraque et tirer des balles en caoutchouc. Des médias non étatiques et une certaine indépendance éditoriale existent, mais les journalistes risquent des agressions physiques et des procès en diffamation, ce qui les pousse à s'autocensurer.

RÉPRIMÉ (2-4)

L'espace civique est considérablement entravé. Les membres actifs de la société civile qui critiquent les détenteurs du pouvoir risquent d'être placés sous surveillance, harcelés, victimes de manœuvres d'intimidation, détenus, blessés ou tués. Des organisations de la société civile mènent certaines activités, mais leur travail de plaidoyer est souvent entravé et les autorités peuvent les menacer d'annuler l'enregistrement des organisations et de les fermer. Les personnes qui organisent des manifestations pacifiques ou qui participent à ces événements sont souvent la cible des autorités, qui font un usage excessif de la force, y compris en utilisant des balles réelles. Ces personnes risquent aussi des arrestations massives et des mises en détention. Les médias reflètent généralement la position de l'État et les personnes qui expriment des opinions dissidentes sont régulièrement la cible de descente de police, d'agressions physiques ou d'actes interminables de harcèlement juridique. Des sites web et des plateformes des réseaux sociaux sont bloqués et le militantisme sur Internet est très surveillé.

FERMÉ (0-2)

L'espace civique est complètement fermé, dans la législation et dans les faits. Le climat de peur et de violence est généralisé. Les acteurs étatiques et non étatiques puissants incarcèrent, infligent des blessures graves et tuent en toute impunité des personnes qui tentent d'exercer leurs droits à la liberté d'association, de réunion pacifique et d'expression. Toute critique des dirigeants est sévèrement sanctionnée et la liberté de la presse est pour ainsi dire inexistante. La censure sur Internet est très importante. De nombreux sites web sont bloqués et les personnes qui critiquent en ligne les détenteurs du pouvoir encourent de lourdes peines.

TENDANCES DANS L'ESPACE CIVIQUE

Outre l'évaluation des dimensions de l'espace civique, il convient de dégager la tendance concernant l'évolution de ces diverses dimensions au fil du temps, en particulier si vous procédez régulièrement à l'évaluation de l'espace civique. Vous saurez ainsi si la situation s'améliore, se dégrade ou reste la même, et vous pourrez détecter certaines contradictions ou certains schémas qui se répètent. Pensez-vous que la tendance est plutôt positive, n'évolue pas ou est plutôt négative ?

POSITIVE

STABLE

NÉGATIVE

ANNEXE 1 : QUESTIONS CLÉS CONCERNANT CHAQUE DIMENSION POUR ANALYSER L'ESPACE CIVIQUE

Vous pouvez vous servir des questions suivantes pour orienter la réflexion sur les diverses dimensions de l'espace civique. Il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions, mais elles vous donnent un aperçu de l'ensemble des aspects que revêt chaque dimension. La liste n'est pas exhaustive et tout n'est pas forcément pertinent dans votre contexte spécifique. Libre à vous de l'adapter à votre situation.

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE : CELA FAIT RÉFÉRENCE À L'ENSEMBLE DES LOIS ET DES RÉGLEMENTATIONS QUI DÉFINISSENT LA TAILLE ET LA NATURE DE L'ESPACE CIVIQUE.

- Quelles restrictions le cadre réglementaire impose-t-il sur le fonctionnement de la société civile ? (Interdictions spécifiques, obligations d'inscription et de réinscription, proportionnalité des peines encourues en cas de non-respect de la réglementation, termes vagues conduisant à de multiples interprétations de la loi, etc.)
- Est-il prévu que de nouvelles lois ou des amendements soient adoptés pour réglementer l'enregistrement des organisations de la société civile et des organisations à but non lucratif et leurs activités ?
- Des groupes spécifiques (groupe de défense des droits des femmes, des peuples autochtones, des minorités, des LGBTI, des jeunes, etc.) sont-ils ciblés en particulier dans le cadre de l'application des lois et des réglementations ?
- Sur une échelle de 0 (fermé) à 10 (ouvert), quelle note attribueriez-vous au cadre général qui réglemente la société civile, concernant sa capacité à garantir un fonctionnement ouvert et efficace de l'espace civique ?

2. ACCÈS AUX FINANCEMENTS : CELA FAIT RÉFÉRENCE À LA CAPACITÉ THÉORIQUE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, ET DES MILIEUX INTELLECTUELS, UNIVERSITAIRES ET PHILANTHROPIQUES, À UTILISER LES SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT, AINSI QU'AU DEGRÉ DE CONTRÔLE DE CES FINANCEMENTS ET D'ACCESSIBILITÉ À CES FINANCEMENTS.

- Quels sont les principaux obstacles auxquels la société civile est confrontée en ce qui concerne l'accès à des fonds nationaux et étrangers, et l'utilisation de ces fonds ? (Obligations à respecter pour accéder à des fonds nationaux ou internationaux, restrictions liées à l'utilisation de ces fonds, obligations d'information financière.)
- Certains mécanismes ou certaines pratiques constituent-ils une discrimination à l'encontre de certaines organisations ou de certains projets (organisations de LGBTI, minorités, projets en faveur des droits sexuels et reproductifs) ou de certaines activités (travail de plaidoyer ou suivi des élections, par exemple). À l'inverse, des mécanismes ou pratiques sont-ils particulièrement avantageux pour certaines organisations, certains projets ou certaines activités ? Essayez de préciser quels types d'organisations, d'activités et de domaines d'intervention sont particulièrement ciblés. (Travail de plaidoyer, prestation de services, etc.)
- Sur une échelle de 0 (fermé) à 10 (ouvert), quelle note attribueriez-vous à la capacité de la société civile à rassembler des ressources nationales et/ou étrangères ?

3. ADMINISTRATION ET BUREAUCRATIE : CELA FAIT RÉFÉRENCE AUX PRATIQUES ADMINISTRATIVES EN VIGUEUR QUI GARANTISSENT, RESTREIGNENT OU RETARDENT LES ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.

- Quelles restrictions les procédures administratives font-elles peser sur la société civile ?

- Quelles pratiques administratives aident les organisations de la société civile à mener à bien leurs activités ? (Degré de lenteur bureaucratique, niveau de simplicité des procédures pour obtenir des permis, des autorisations et des visas, accessibilité économique, transparence dans la prise de décision, nombre d'autorisations requises pour exercer certaines activités, degré de contrôle, obligations fiscales.)

- Certaines activités (travail de plaidoyer, rassemblements publics), certains sujets (droits sexuels et reproductifs, LGBTI, industries extractives) ou certains groupes (minorités religieuses, par exemple) sont-ils proscrits ou font-ils plus souvent l'objet de restrictions ou d'entraves ? Essayez de préciser quels types de groupes, d'activités et de domaines d'intervention sont particulièrement ciblés.

- Comment les procédures administratives permettent-elles de contrôler les activités et les projets des organisations de la société civile ? (Surveillance intrusive, régularité et exigences concernant les rapports, conséquences de la non-conformité aux exigences.)

- Sur une échelle de 0 (fermé) à 10 (ouvert), à quel point les administrations locales et nationales (divisions gouvernementales, autorités locales, etc.) facilitent-elles vos activités en tant que membre de la société civile ?

4. SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION : CELA INCLUT LE RECOURS À DES MÉCANISMES LÉGAUX ET ILLÉGAUX POUR PROTÉGER OU MENACER LES ORGANISATIONS, LES MEMBRES DU PERSONNEL ET LES MILITANTS. CELA PEUT FAIRE RÉFÉRENCE À LA VIOLENCE VERBALE, AUX VIOLENCES PHYSIQUES, Y COMPRIS AUX AGRESSIONS SEXUELLES, À DES ENLÈVEMENTS, À DES ACTES D'INTIMIDATION, D'EXTORSION ET À DES HOMICIDES COMMIS PAR DES ACTEURS ÉTATIQUES ET NON ÉTATIQUES.

- Quelles sont les principales restrictions ou menaces auxquelles sont confrontés les organisations de la société civile, les journalistes, les militants ou les défenseurs des droits humains quand ils mènent leurs activités ? (Diffamation, menaces, agressions [sexuelles], intimidation, extorsion, homicide, expulsion de militants et/ou de membres de leur famille.)

- Des militants de la société civile (défenseurs des droits des femmes, LGBTI ou autochtones, par exemple) ou des membres de leur famille sont-ils tout particulièrement la cible des autorités gouvernementales, du secteur de la sécurité ou de groupes non identifiés ?

- Les autorités de l'État prennent-elles ces menaces au sérieux ? Mènent-elles des enquêtes sur les allégations de menaces et prennent-elles des mesures adéquates ? Quel est le degré d'impunité en la matière ?

- Pour les militants en faveur des droits humains, quelles conséquences la situation a-t-elle sur leur bien-être physique et psychologique, et sur leur intégrité physique ?

- Sur une échelle de 0 (fermé) à 10 (ouvert), quelle note attribueriez-vous à la sécurité et au bien-être des militants, des membres du personnel et des responsables de la société civile ?

5. ACCÈS À L'INFORMATION ET POSSIBILITÉ DE FAIRE ENTENDRE SA VOIX : CELA FAIT RÉFÉRENCE À L'ACCÈS À DES INFORMATIONS FIABLES ET OBJECTIVES, ET À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DE DIVERS MÉDIAS ET D'AUTRES ACTEURS DU PLAIDOYER (ONG, ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, GROUPES DE RÉFLEXION, CHERCHEURS, ETC.) QUI INFORMENT LA POPULATION.

- Quelles sont les principales restrictions à la liberté d'expression et de publication, ou aux activités professionnelles des journalistes, blogueurs et organisations de la société civile ? (Indépendance, actes d'intimidation/arrestations de journalistes, diffamation, délégitimation, blocage des communications en ligne/hors ligne, restriction et sécurité numériques, [auto]censure, accès aux aides gouvernementales/du secteur privé.)

- Les membres de la société civile peuvent-ils accéder aux médias ? Peuvent-ils faire entendre leur voix et partager leurs opinions avec le grand public ?

- Dans quelle mesure les déclarations publiques des autorités gouvernementales, des organes de presse appartenant à l'État ou de conservateurs risquent-elles d'entacher la réputation publique des médias indépendants et des organisations de la société civile ? (Délégitimation, diffamation.)

- À votre connaissance, existe-t-il des unités de renseignement chargées de surveiller les communications (informations électroniques, hackers, appels téléphoniques, etc.) ?

- Certains groupes spécifiques (groupe de défense des droits des femmes, des peuples autochtones, des minorités, des LGBTI, des jeunes, etc.) rencontrent-ils plus de difficultés que les autres à accéder à l'information et à trouver des tribunes pour s'exprimer publiquement ?

- Sur une échelle de 0 (fermé) à 10 (ouvert), quelle note attribueriez-vous à l'accès à l'information et à la liberté d'expression de la société civile ?

6. LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION, ET OPPOSITION : CELA FAIT RÉFÉRENCE À LA CAPACITÉ DES PERSONNES ET DES GROUPES À S'ORGANISER LIBREMENT, À MANIFESTER OU À EXPRIMER PUBLIQUEMENT UN DÉSACCORD.

- Quelles sont les principales difficultés qui limitent la liberté de réunion et de manifester ? (Coûts et demandes d'autorisations obligatoires, activités sanctionnées, violences, répression et maintien de l'ordre.)

- Certains groupes spécifiques (groupes de défense des droits des femmes, des peuples autochtones, des minorités, des LGBTI, des jeunes, etc.) rencontrent-ils plus de difficultés que les autres à se réunir et à s'organiser ?

- Sur une échelle de 0 (fermé) à 10 (ouvert), quelle note attribueriez-vous à la liberté de réunion (pour se retrouver, partager des opinions et protester) ?

7. DIALOGUE ET CONSULTATION : CELA FAIT RÉFÉRENCE À LA FAÇON DONT LES GOUVERNEMENTS DIALOGUENT AVEC LES CITOYENS SUR LES QUESTIONS POLITIQUES ET LE DEGRÉ D'INFLUENCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA PRISE DE DÉCISION GOUVERNEMENTALE.

- Les organisations de la société civile participent-elles activement à la prise de décision ? Le gouvernement les consulte-t-il sur des questions politiques ? Si oui, de quelle manière ?
- Comment définiriez-vous les espaces de dialogue ? (Des espaces antagonistes, des consultations épisodiques, symboliques, selon le bon vouloir des autorités gouvernementales, avec un nombre limité d'organisations de la société civile, ou, à l'inverse, des forums permanents et structurés, voire des plateformes participatives et inclusives.)
- Existe-t-il des mécanismes efficaces permettant d'accéder à l'information, d'obliger les institutions gouvernementales à rendre des comptes et de consulter la population ?
- Les espaces de dialogue rassemblent-ils une diversité d'acteurs de la société civile (organisations de femmes, peuples autochtones, personnes handicapées, etc.) ou certains groupes font-ils l'objet de discriminations ?
- Sur une échelle de 0 (fermé) à 10 (ouvert), quelle note attribueriez-vous à la volonté du gouvernement d'engager concrètement le dialogue avec la société civile sur les problèmes et les réformes politiques ?

8. ACCÈS À LA JUSTICE ET AUX SERVICES JURIDIQUES : CELA FAIT RÉFÉRENCE À LA CAPACITÉ DES PERSONNES CONCERNÉES PAR CERTAINES RESTRICTIONS DE L'ESPACE CIVIQUE D'ACCÉDER À LA JUSTICE ET À LA RÉPARATION.

- Qu'est-ce qui entrave l'accès à la justice et à des procès équitables dans les affaires qui concernent la société civile ? (Accès à l'assistance juridique, équité des procès, indépendance du pouvoir judiciaire, pressions ou manipulations politiques/privées, corruption, coût de l'assistance juridique et des procédures judiciaires, durée de détention [provisoire] et des procès, proportionnalité des peines et des condamnations.)
- Le système judiciaire est-il discriminatoire contre des groupes spécifiques de militants de la société civile (qui œuvrent en faveur des droits des femmes, des peuples autochtones ou des personnes LGBTI, par exemple) ou les membres de leur famille ? Pour ces personnes, l'accès à la justice est-il plus difficile que pour d'autres personnes ?
- Quels mécanismes gouvernementaux et législatifs ont été mis en place pour protéger les militants et les défenseurs des droits humains qui ont été menacés et qui cherchent à obtenir justice ?
- Sur une échelle de 0 (fermé) à 10 (ouvert), quelle note attribueriez-vous à l'accès de la société civile aux services juridiques et à la justice en cas de violations de ses droits ?

9. LÉGITIMITÉ ET OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE : CELA FAIT RÉFÉRENCE À LA MANIÈRE DONT LA SOCIÉTÉ CIVILE EST ORGANISÉE, AUX PERSONNES QUI EN SONT EXCLUES ET À CELLES QUI EN FONT PARTIE, AINSI QU'À LA LÉGITIMITÉ DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET À LEUR OBLIGATION DE RENDRE DE COMPTES À LEURS SYMPATHISANTS.


- Certains groupes sont-ils marginalisés au sein des organes qui représentent la société civile dans les processus participatifs ? Qui ne parvient pas à faire entendre sa voix ? (Femmes, jeunes, groupes informels, minorités.)
- Les organisations de la société civile sont-elles ouvertes et transparentes ? Communiquent-elles avec leurs sympathisants et leur rendent-elles des comptes ?
- La population juge-t-elle la société civile acceptable et respectable ?
- Quelles sont les difficultés principales qui empêchent la société civile d'obtenir le soutien, la reconnaissance et l'acceptation de la population ?

ANNEX 2 : FORMAT D'ÉVALUATION - SUIVI DE L'ESPACE CIVIQUE - (TABLEAU)




Le tableau d'évaluation ci-dessous constitue l'un des formats pouvant être utilisés pour consigner vos résultats et vos données. Vous pouvez utiliser ce format en association avec le graphique en toile d'araignée (Méthodologie, p. 2). Il ne s'agit que d'une suggestion, vous êtes libre de présenter les données comme vous le souhaitez.

ÉVALUATION DES DIMENSIONS DE L'ESPACE CIVIQUE			
Pays :			
Équipe/Sous-groupe 1 (le cas échéant) (domaine thématique) :			
Date:			
Domaine	Évaluation	Tendance	Motifs/Contexte de l'espace civique
1. Cadre réglementaire			
2. Accès aux financements			
3. Administration et bureaucratie			
4. Sécurité et bien-être de la population			
5. Accès à l'information			
6. Liberté de réunion			
7. Dialogue et consultation			
8. Accès à la justice et aux services juridiques			
9. Légitimité et obligation de rendre des comptes de la société civile			
TOTAL			

Évaluation

	Ouvert 8-10
	Réduit 6-8
	Obstrué 4-6
	Réprimé 2-4
	Fermé (0-2

Tendance

	Positive
	Stable
	Négative

¹ CIVICUS Monitor Tracking Civic Space: <https://monitor.civicus.org/Ratings/>

Place Tahrir, Egypte, femmes protestent contre les procès militaires pour les civiles.

© Oxfam International octobre 2019

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Oxfam est une confédération internationale de 19 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org.

www.oxfam.org

